



Vacance de poste

**Un salarié (m/f) à tâche intellectuelle, groupe d'indemnité B1,
sous-groupe administratif, pour les besoins du service technique
Degré d'occupation : 100%**

Les candidats doivent

- Être ressortissant de l'Union Européenne
- Détenir un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires techniques/générales ou diplôme de technicien ou brevet de maîtrise, ou présenter une attestation portant sur des études à plein temps reconnues équivalentes par le ministre de l'Education Nationale.

La mission:

- Accueil physique et téléphonique des clients
- Visite et contrôle des chantiers
- Rédaction de toute sorte de correspondance, de notes et de rapports internes
- Suivi d'opérations comptables et techniques
- Etablissement de relevés et statistiques
- Collaboration étroite avec les autres services communaux
- Gestion du courrier journalier
- Classement et archivage

Votre profil :

- Capacités rédactionnelles confirmées en français et allemand
- Savoir communiquer en luxembourgeois, français, allemand et anglais
- Bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Outlook ...)
- Notions de comptabilité et de gestion budgétaire
- Bon sens d'organisation
- Aisance dans la relation avec les autres services et avec le public
- Capacité de travailler de façon autonome et en équipe
- Capacité de réceptivité, discret, rigoureux, organisé, dynamique, polyvalent
- Une certaine expérience professionnelle pourra constituer un atout

Pièces à joindre :

1. lettre de motivation
2. extrait récent (< 3 mois) de l'acte de naissance
3. curriculum vitae détaillé
4. extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire (bulletin n° 3)
5. copie de la carte d'identité ou du passeport
6. photo de passeport récente
7. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale
8. copies des diplômes et certificats d'études

Les candidats sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schengen, 75, Wäistrooss, L-5440 Remerschen pour le 4 décembre 2024 au plus tard. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Remerschen, le 16 novembre 2024.
Le collège des bourgmestre et échevins,
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller